

Citation style

Carrier, Nicolas: Rezension über: Monique Bourin / Pascual Martínez Sopena (eds.), *Pour une anthropologie du prélèvement seigneurial dans les campagnes médiévales (XIe-XIVe siècles). Les mots, les temps, les lieux*, Paris: Publ. de la Sorbonne, 2007, in: ~ *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2008, 2 - Histoire médiévale, S. 458-460, DOI: 10.15463/rec.1189720776

Annales

Histoire, Sciences Sociales

copyright

This article may be downloaded and/or used within the private copying exemption. Any further use without permission of the rights owner shall be subject to legal licences (§§ 44a-63a UrhG / German Copyright Act).

en pierre (*lacus vinarius*) utilisées par les vignerons italiens apparaissent dans des manuscrits français sous influence italienne. Il faut donc une double compétence en histoire des techniques agricoles et en histoire de l'art pour accomplir une critique aussi fine du document iconographique.

Enfin, P. Mane signale des écarts entre la réalité du monde agricole et les images : l'usage du cheval dans les labours est attesté dans les textes dès le XI^e siècle, mais bien plus tard dans l'iconographie. En effet, le phénomène de la copie d'un manuscrit à l'autre peut expliquer la lenteur des iconographes pour enregistrer une nouveauté technique. De plus, certaines représentations de charrue sont aberrantes, elles seraient inutilisables ! Enfin, ces images ont omis des moments clés des travaux agricoles : les défrichements, le drainage, le fumage, l'écobuage, l'effanage, la conservation des grains et le provignage. P. Mane en conclut : « Il faut admettre que la transcription précise des *realia* est loin d'être le souci majeur des artistes médiévaux » (p. 419). Pourtant, à la fin du Moyen Âge, elle constate « l'éveil à un certain naturalisme » (p. 423) notamment dans les peintures flamandes, attentives à l'apparition de la houlette des bergers, à l'usage de la hotte pour porter le vin, etc.

En revanche, l'image des paysans reste somme toute idéale : ils paraissent en bonne santé et sont correctement vêtus. Nulle trace des disettes et des humiliations imposées par les agents du seigneur.

Cette belle étude, richement illustrée, nous a convaincus de l'intérêt de rechercher les *realia* dans les images médiévales. Cependant, les statistiques sur des documents aux statuts aussi différents méritent d'être utilisées avec prudence. Un tableau de répartition des sources iconographiques par siècle, par genre, par région permettrait sans doute de pondérer les pourcentages obtenus. Enfin, on ne peut qu'être surpris par des affirmations par trop générales comme « les images en relation avec l'agriculture ne se présentent en rien comme des traductions visuelles de notions abstraites » (p. 417), ce qui peut surprendre vu le nombre d'images issues d'ouvrages religieux dans lesquels abondent les pressoirs mystiques et autres illustrations de ce type.

La signification peut renvoyer à « des notions abstraites » même si l'image offre à l'historien des *realia* une représentation pertinente d'un état de la technique à une époque et dans une région données. D'autre part, la question de la temporalité dans les images pourrait être posée en termes plus nuancés que l'affirmation énoncée par l'auteure selon laquelle « alors que la miniature, le tableau ont tendance à se limiter à l'instant, la durée est restituée par les séquences successives des cycles muraux » (p. 89). En réalité, les nuances des interprétations présentées tout au long de cette somme montrent à quel point ces quelques généralités sont à relativiser.

MARIE ANNE POLO DE BEAULIEU

**Monique Bourin
et Pascual Martínez Sopena (éd.)**

Pour une anthropologie du prélèvement seigneurial dans les campagnes médiévales (XI^e-XIV^e siècles). Les mots, les temps, les lieux. Colloque tenu à Jaca du 5 au 9 juin 2002
Paris, Publications de la Sorbonne, 2007,
571 p.

Ce colloque fait suite à celui qui s'est tenu en 2000 autour, déjà, du thème de l'anthropologie du prélèvement seigneurial. Alors que la première rencontre s'intéressait à l'historiographie et aux représentations paysannes, la seconde était organisée autour de trois thèmes qui constituent les trois parties du volume : le vocabulaire du prélèvement seigneurial, les préambules des chartes de franchises, enfin les temps et lieux du prélèvement. Une quatrième partie est curieusement appelée « mosaïques seigneuriales », alors qu'elle ne comporte qu'une seule étude, celle de Carlos Estepa sur la fiscalité royale et seigneuriale en Castille au milieu du XIV^e siècle.

C'est peut-être Ghislain Brunel qui, au commencement de sa contribution sur la France du Nord, résume le mieux l'intérêt du thème de la première section : « Les manières de dire le prélèvement revêtent une grande importance dans la mesure seulement où l'on peut en tirer des conclusions sur les modalités de la rédaction, sur le type de relation unissant

les parties en présence, [...] voire sur l'objet du prélèvement » (p. 109). Les communications les plus remarquables sont donc celles qui ne se cantonnent pas à un registre purement nominaliste. G. Brunel s'attache pour sa part aux mots français dont est « perlé » le latin de la documentation des XII^e-XIV^e siècles, ainsi qu'aux verbes employés pour désigner l'action de payer ou de prélever, selon la méthode d'analyse proposée par les organisateurs du colloque, laquelle est reprise dans les « propos introductifs » signés de Monique Bourin. Il y est largement fait référence aux travaux pionniers de Ludolf Kuchenbuch sur le champ sémantique du prélèvement dans l'Allemagne du haut Moyen Âge. Cet auteur offre d'ailleurs une contribution où il reprend les mêmes problématiques pour les XII^e-XV^e siècles. Alors que la formule *servicium debere* domine le corpus antérieur au XII^e siècle, elle cède ensuite la prééminence aux couples *census/redditus* et *solvere/dare*. Christopher Dyer montre pour sa part que, dans l'Angleterre des XI^e-XIII^e siècles, le vocabulaire du prélèvement seigneurial prêche pour l'ancienneté du régime « manorial », pour partie antérieur à la conquête anglaise. Les documents du XIII^e siècle insistent sur l'aspect contractuel du rapport paysans-seigneurs. De même, dans le Languedoc méditerranéen étudié par M. Bourin, le vocabulaire des XII^e-XIII^e siècles se rattache principalement au registre du don (*terram tradere*) et du contre-don (*usaticum dare*, qui alterne ou coexiste avec *servicium facere*), et la documentation donne l'impression d'un climat légaliste, au moment même où, pourtant, l'alleu disparaît au profit de la tenure. Dans une « note » sur les sources de l'Italie méridionale aux XI^e-XII^e siècles, Sandro Carocci insiste pour sa part sur l'importance de « la triade *dare-reddere-servire* ».

La partie consacrée aux préambules des chartes de franchises doit sa problématique aux recherches pionnières d'Olivier Guyotjeannin, auteur d'une contribution générale sur les préambules des chartes françaises. Sommaires et peu nombreux jusqu'en 1250, ils s'étoffent dans la seconde moitié du XIII^e siècle, et suivent à la fin du Moyen Âge des modèles obligés, souvent forgés dans la chancellerie royale. Particulièrement nom-

breux dans le corpus languedocien, puisque Mireille Mousnier en trouve dans 4 chartes sur 10, les préambules y donnent une vision irénique de la seigneurie, sans dissimuler pourtant que les chartes mettent parfois fin à des mauvaises coutumes, ou qu'elles ont été proprement vendues par le seigneur concédant. Étudiés par Isabel Alfonso, les préambules des *fueros* léonais des XI^e-XIII^e siècles peuvent être également groupés en deux catégories : ceux qui évoquent un modèle idéal de services réciproques, et ceux qui mettent en scène un retour à l'ordre après un conflit. François Menant se demande pour sa part pourquoi les chartes de franchises italiennes n'ont, sauf exception, pas de préambule. C'est parce qu'elles ne constituent pas selon lui un genre documentaire propre, qu'elles se rattachent à des formulaires qui ne connaissent pas le préambule, et qu'elles sont en général des conventions plutôt que des concessions. Faute d'en trouver dans les *Weistümer* germaniques, Joseph Morsel étudie les préambules d'un corpus de chartes de colonisation de l'Allemagne orientale, lesquels proposent un discours de légitimation de l'écrit, présenté comme source de la mémoire collective.

La troisième section du colloque s'intéresse aux rythmes et aux lieux du prélèvement seigneurial. Dans cette partie, les communications les plus intéressantes sont celles qui ne sont pas uniquement descriptives. À cet égard, l'étude de Julien Demade est exemplaire. Plus économique qu'anthropologique, elle traite des rapports entre les temps du prélèvement et le jeu du marché des denrées, à partir de l'exemple franconien. L'hypothèse avancée est qu'au prélèvement seigneurial proprement dit s'ajoute une « ponction » qui consiste dans les bénéfices que les seigneurs réalisent en spéculant sur les variations intra-annuelles du prix des blés. Réclamant les redevances en argent juste après les récoltes, ils imposent de la sorte aux paysans de vendre leurs surplus à bas prix. Ils en sont d'ailleurs les principaux acheteurs, les stockent et les revendent à des prix beaucoup plus élevés aux habitants des villes et aux manouvriers. Cette idée que la maîtrise du temps du prélèvement est, en tant que telle, un enjeu économique est certainement d'une remarquable fécondité concep-

tuelle et heuristique. On se demande cependant si les mécanismes mis en évidence correspondent à un système consciemment organisé, et l'auteur lui-même semble hésiter sur ce point.

Au modèle franconien, Patrice Beck oppose, pour les terres du chapitre bourguignon de Saint-Denis-de-Vergy au ^{xv}^e siècle, celui d'une seigneurie rentière plus que spéculative. Si spéculateurs il y a, ce sont surtout les intermédiaires. Le rôle de ces derniers est également souligné par Emmanuel Grélois pour l'Auvergne du ^{xiii}^e siècle. Plutôt que les temps du prélèvement, ce sont les lieux qui semblent y avoir été âprement négociés entre seigneurs et dépendants. Pourtant, les dates des perceptions y sont liées au cycle des foires, alors que dans le royaume de Léon elles sont plutôt symboliques à la fin du Moyen Âge (Carlos Manuel Reglero de La Fuente). Dans les domaines de l'évêché de Winchester, étudiés par John Mullan, les dates de levée des droits d'entree et de mariage dépendent au ^{xiv}^e siècle de la périodicité des cours « manoriales ». Enfin, du jeu du marché il n'est pas question dans les domaines anglais des ^{xi}^e-^{xii}^e siècles, centrés autour de l'*inland*, cette part non appropriée du territoire seigneurial, dont les mécanismes de mise en valeur sont clairement décrits par P. D. A. Harvey.

Les textes donnés en annexe des communications, ainsi qu'un trop court « glossaire du prélèvement » renforcent encore l'intérêt de ce volume. Chris Wickham tire une conclusion commune pour les deux rencontres et propose des perspectives de recherche.

NICOLAS CARRIER

Peter Coss

The origins of the English gentry

Cambridge, Cambridge University Press, 2003, xii-329 p.

La place de la *gentry* dans la structure sociale de l'Angleterre au Moyen Âge fait l'objet d'un débat assez vif entre historiens : l'importation de ce terme, familier aux modernistes, dans l'histoire médiévale est aujourd'hui un acquis historiographique, mais il n'est pas sans soulever un certain nombre de difficultés, dans la

mesure où les historiens ne s'accordent pas sur la réalité que cette notion recouvre. La *gentry*, en particulier, est-elle l'équivalent des petites ou moyennes noblesses des régions continentales ? Et à partir de quelle date est-il légitime de l'évoquer ? Certains spécialistes de l'Angleterre anglo-saxonne, tels John Blair ou Rosamond Faith, n'hésitent pas, en effet, à défendre l'idée de l'existence d'une *gentry* pour cette période, alors que, pour d'autres historiens, ce furent les grandes réformes légales angevines qui donnèrent naissance à ce groupe social. Peter Coss s'inscrit en faux contre ces deux courants historiographiques et propose, dans un ouvrage dense qui s'insère dans des débats aux ramifications complexes, une analyse rigoureuse du terme *gentry* et des réalités qu'il désigne. L'étude systématique de la société du Warwickshire fournit des données inédites qui viennent partiellement renouveler la question.

Une des difficultés soulevées par le terme *gentry* est qu'il dérive du latin *gentrice*, un terme en usage au Moyen Âge pour indiquer la naissance noble et le haut rang, ainsi que les qualités partagées par les « gentils », ou « nobles ». Mais l'auteur écarte cette filiation et se rallie à la thèse de la *gentry* comme outil d'analyse forgé par les historiens, une construction historique qui permet de repérer, dans la société anglaise de la fin du Moyen Âge, l'existence d'une catégorie sociale spécifique. Celle-ci est définie comme un genre de moindre noblesse, reposant sur la propriété terrienne mais capable, malgré tout, d'accommoder les fortunes urbaines et les professions. La *gentry* est également une élite territoriale dont le pouvoir émane de sa relation avec l'autorité publique, une relation qui lui permet d'exercer un contrôle collectif sur les populations. Le sentiment d'une identité commune et l'existence d'intérêts partagés au sein de la *gentry* sont les deux autres éléments essentiels de cette définition. P. Coss estime que ces différentes composantes commencèrent à se mettre en place à partir du milieu du ^{xiii}^e siècle ; mais il fallut attendre ce qu'il appelle « l'explosion des commissions judiciaires », à partir des années 1290, puis l'instauration des Communes en Parlement comme force politique, dans les années 1320, pour que la *gentry* commence à